



Le Petit Laférois



Edition de Juin - Juillet - Août 2011

Le journal de la ville de La Fère et de ses habitants



L'Edito

Chers Laféroises et Laférois,
Nous voici arrivés aux beaux jours. Chacun s'active à préparer sa décoration estivale (fleurissement, jardins...). Il est vrai que cette action concourt à l'image de notre ville.

Malheureusement, des actes d'incivilité persistent et viennent entacher voir décourager certains.

D'autres vont préparer leurs futures vacances à l'extérieur de la commune, ou bien sur place.

A ce propos la ville travaille à faire valoir son patrimoine historique, culturel et architectural.

Nous venons de procéder avec le concours de la maison de l'emploi et de la formation au recrutement d'une jeune personne pour une durée initiale de 6 mois afin de mettre plus en valeur notre musée. Il sera ainsi prochainement ouvert chaque après-midi du mercredi au dimanche inclus.

Le Conseil Municipal s'associe à moi pour vous souhaiter un été agréable.



avec toute ma sympathie !
Raymond Deneuville

Dans ce numéro:

- La Rosière
- Sapeurs Pompier Laférois
- Braderie de Printemps
- Il s'est dit au conseil
- Prenez Notes...
- Un peu d'Histoire



Retrouvez nous sur le site internet de votre ville www.ville-lafere.fr



Il s'est dit au conseil

Date d'affichage : 10 mars 2011

L'Assemblée a :

Approuvé le conseil municipal du 16 décembre 2010

Adopté les subventions aux associations locales au titre de l'année 2011

Autorisé M. le Maire à solliciter des subventions au titre de la DGE, du CDDL et du FRAPP (informatique et réhabilitation de la place Paul Doumer)

Décidé d'autoriser M. le Maire à verser une subvention à l'ACALF dans le cadre du programme de revitalisation du tissu commercial

Adopté les tarifs du Salon des Viticulteurs 2011

Autorisé M. le Maire à procéder à la cession partielle du terrain AH 491 (Verly)

Approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes Villes d'Oyse : compétence « mise en œuvre et suivi et révision du Programme Local d'Habitat »

Actualisé la participation pour les places de parking

Autorisé M. le Maire à signer la « convention d'objectif et réalisation de diagnostics pour réduire la vulnérabilité de l'habitat » avec l'Entente Oise-Aisne

Adopté le règlement du boulo-drome

Accepté la modification du régime indemnitaire du personnel communal

Elu au 3^{ème} tour de scrutin Melle Mélanie LEFEVRE Rosière 2011

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

NOS AMIS LES CHIENS



D'une manière générale, la France tolère les animaux de compagnie. Il existe toutefois des textes qui traitent des chiens de 1^{ère} (type Pitbulls) et 2^{ème} catégorie (type Rottweiler).

Depuis janvier 2010, le propriétaire ou détenteur d'un chien dit dangereux (1^{ère} ou 2^e catégorie) devra être titulaire d'un permis de détention délivré par le maire de sa commune.

La demande devra comporter le certificat d'identification, de vaccination antirabique, d'assurance responsabilité civile et de stérilisation pour les 1^{ère} catégorie. Une évaluation comportementale du chien faite par un vétérinaire sera aussi demandée, les résultats obtenus détermineront la période de renouvellement (de 1 à 3 ans).

Le maître devra aussi se soumettre à une formation de 7 heures pour obtenir une attestation d'aptitude. Les thèmes abordés seront l'éducation et le comportement canin ainsi que la prévention des accidents.

La non obtention du permis de détention est passible d'une amende de 3750€ et de 3 mois de prison, avec confiscation du chien voire son euthanasie. A l'extérieur l'animal doit être tenu en laisse et portée une muselière dans tout lieux publique.

Voici un aperçu de la réglementation Française qui s'attarde uniquement sur les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie. L'Allemagne, par exemple, balaie plus large en prenant 2 critères : poids (plus de 20kg) et taille au garrot (40cm). A partir de là, un test de caractère peut être demandé (par n'importe qui) et si l'animal échoue, c'est la mort.

Pour l'instant il n'y a pas de réglementation européenne unique, charge à chacun des propriétaires français de chiens dits dangereux de se conformer à nos textes ciblant quelques races plutôt que d'élargir la loi d'une manière arbitraire à l'ensemble des races canines.

PS: les œuvres d'art, certes éphémères, biodégradables, de formes et de couleurs improbables, sources d'odeurs contestables et d'hygiène douteuse, sont interdites sur nos trottoirs (risque d'une amende de 11Euros). Par contre dans vos espaces privés, vous pouvez donner libre court à la créativité de votre canidé préféré.

Tout ceci pour le respect de soi même et d'autrui.



LA ROSIERE



La récompense d'une réputation vertueuse



Le 13 avril de chaque année est élue, à La Fère, une Rosière. Les conditions requises sont les suivantes :

- être Laféroise, de parents y habitant,
- être domiciliée à LA FERRE,
- être âgée de 16 ans minimum.

Cette année la Ville de La Fère élira sa 47^{ème} ROSIERE.

La première Rosière élue est Mademoiselle Arlette POULLE en 1965.

La dernière élue de 2011 est Mademoiselle LEFEVRE Mélanie, née le 24-10-1993. Mélanie réside au Quartier du Luxembourg à La Fère et prépare la 2^{ème} année en C.A.P. de coiffure.

Origine et conditions de cette tradition Laféroise :

Suite à son testament, du 1^{er} mai 1961, Monsieur Victor SECH habitant La Fère légua un titre de rente 5% perpétuel à la Ville de La Fère aux conditions suivantes : ce titre sera déposé à la Perception de La Fère, les arrérages de cette rente seront versés annuellement et à vie, le 13 avril de chaque année (jour anniversaire du décès de Madame SECH) et remis à l'Hôtel de Ville aux bénéficiaires suivants :

- 1/25 au gardien du cimetière, pour l'achat de fleurs et entretien du caveau.
- Le reste de cette rente est acquis à toute jeune fille Laféroise, de parents y habitant.

Selon les volontés de Monsieur SECH, cette petite Rosière sera élue à bulletin secret, par le conseil municipal et devra, ainsi que le gardien du cimetière, se rendre sur la tombe de Monsieur SECH le dimanche suivant le 13 avril de chaque année.

Origine de la tradition :

Si l'on en croit la tradition, l'origine de la désignation d'une "rosière" remonte à Saint Médard, évêque de Noyon en Picardie. C'est lui qui vers 550 institue cette cérémonie dans son village natal de Salency dans l'Oise. Les habitants du village reconnaissent la vertu d'une jeune fille et la célèbrent au cours d'une manifestation religieuse rassemblant la communauté. Le point fort de cette cérémonie est la pose d'une couronne de roses sur la tête de la vertueuse élue, d'où le nom qui lui restera de "Rosière". Quelques villes et villages, plus ou moins régulièrement au cours des siècles suivants adopteront cette coutume. Ce n'est que dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} que cette pratique se vulgarisera. La nomination s'accompagne souvent d'une récompense : croix en métal précieux, somme d'argent...

Un peu dans cet esprit, mais avec une finalité de mariage, Napoléon 1^{er}, lors de son couronnement impérial en 1804 et les quelques années suivantes attribue dans certaines préfectures et sous-préfectures, des dotations à des jeunes filles qui se marieront avec des militaires. En 1810, en l'honneur de son mariage avec Marie-Louise de Hasbourg, l'Empereur Napoléon 1^{er}, dans chaque canton, offre une dot à la fille qui se mariera avec le militaire qui a fait le plus de campagnes. Quelques années plus tard, grâce à des donations, des legs testamentaires, de nombreuses communes de France vont instituer, annuellement, le couronnement d'une "Rosière".





Sapeurs pompiers Laférois : une vocation...



Au nombre de 54 dont 4 professionnels, ils assurent de plus en plus de missions : plus de 1700 en 2010, soit presque 5 interventions de moyenne par jour pour un territoire de 25 communes.

Les types d'intervention sont les suivants :

75 % au titre de l'assistance aux personnes

10 % au titre des feux

15 % divers : inondations, sauvetage d'animaux...

Depuis 1996, les appels sont centralisés au centre départemental : une batterie de questions vous est posée : ces questions ne sont pas anodines, elles permettent de déterminer les moyens adéquats en matériel et en hommes. Le centre départemental déclenche ainsi en parallèle le SAMU, la police ou la gendarmerie, les services de la voirie départementale, les mairies, les concessionnaires de réseaux (gaz, électricité, ...). Tout appel ne se solde pas systématiquement par une intervention : de simples conseils téléphoniques peuvent suffire. Bref, en cas d'intervention, elle est mise en place en moins de 20 minutes.

Attention aux petits plaisantins : toute communication est enregistrée et identifiable pour le 15, le 17 et le 18 : peines pénales sévères prévues.

A ce jour, au moins une intervention par jour à lieu en maison de retraite. Il est vrai que la mission première des pompiers en matière de secours à la personne s'effectue sur la voie publique ; seulement, les ambulances privées sont parfois si sollicitées que les pompiers doivent se substituer à eux.

Chaque sapeur pompier suit une formation continue durant toute sa carrière : 40h00 de manœuvres annuelles sont prévues accompagnées de mise à niveau pour certaines spécialités.



Prenant toujours des risques qu'ils tentent de maîtriser le plus possible, ils sont toujours prêts pour agir et porter secours. Un grand merci à leur dévouement, à leur professionnalisme ainsi qu'à leur vocation...



JEUNES SAPEURS POMPIERS : une école de la vie

Ils sont environ 20 à participer chaque samedi après-midi (hors grandes vacances scolaires) aux séances de préparation au brevet national dont le programme est rigoureux et qui les conduira à être à terme sapeurs pompier volontaire ou professionnel.

Dès l'âge de 14 ans et ce pendant 4 ans, ils suivent une formation nationale intensive. En cas de déménagement, les acquis ne sont pas perdus, ils peuvent s'inscrire dans une autre école.

Il leur restera à acquérir la partie secours à la personne pour intégrer les sapeurs pompiers.

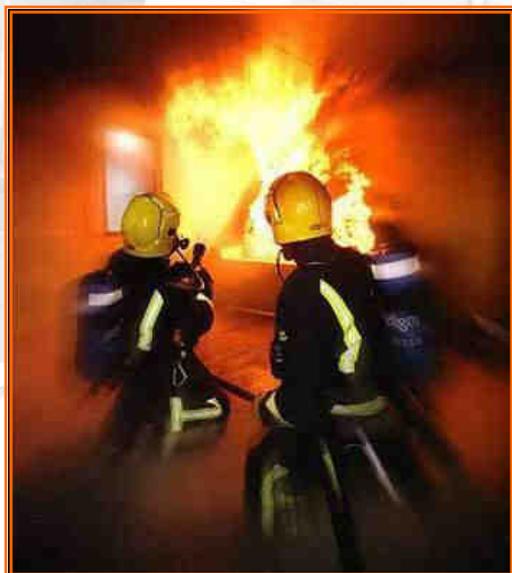
N'oublions pas que cette formation donne un droit d'accès à certains bacs professionnels.

Les moniteurs des jeunes sapeurs pompier donne aussi des cours de secourisme aux particuliers voire aux entreprises.

Cette école est une école de la vie : esprit de groupe, rigueur, ordre,...

Elle permet de susciter des vocations.

Malheureusement, seulement 50 % des inscrits suivent la formation jusqu'à son terme.





Bienvenue aux nouveaux commerçants

- Changement d'enseigne et réouverture : « OPEN COIF » 5, rue de la république , Mademoiselle BIONAZ Anne-Sophie

PRENEZ NOTES...

- ⇒ **Les 3, 4, et 5 Juin 2011** : Le Salon des Viticulteurs
- ⇒ **Le 19 juin 2011**: kermesse des Jeunes Sapeurs Pompiers le dimanche 19 juin 2011 (de 10h à 18h) au Centre de Secours de La Fère.
- ⇒ **Le 25 juin: 2011** : Théâtre en plein air « La Bigarure »
- ⇒ **Le 13 Juillet** : Feu d'Artifice
- ⇒ **Du 02 au 09 juillet 2011** : Open International d'Echecs avec festival des jeux, fête des sports, et concours de vitrines..

Théâtre en plein air (organisé par la ville)

Le samedi 25 juin 2011 à 21h00, Place de l'Europe à La Fère.
La compagnie théâtrale « la Bigarure » nous présente :

Quatre « nouvelles » de Marcel Aymé.

Grinçantes et malicieuses qui fleurent bon nos ridicules familiaux et la France des années 1950.
Une heure de bonheur à prescrire à toute la famille.



Informations Municipales

Informations Municipales



Compte rendu de la Réunion Inondation du 31 mars 2011

Présents :

Conseiller général, Ville de la Fère, Entente Oise-Aisne, Syndicats des Rivières, Sivom, ERD, Société de Diagnostic, laférois

Après six réunions organisées par la ville de la Fère concernant les quartiers les plus touchés par les inondations, nous avons collecté des informations auprès des habitants pour rechercher ensemble des pistes d'améliorations.

Une réunion préparatoire, en concertation avec la ville de Beautor, et les différents acteurs concernés par l'analyse des risques a servi à répertorier toutes les données issues des inondations.

Des propositions ont été faites :

Le syndicat des rivières et l'entente Aisne Oise travailleront sur les aménagements et les améliorations à apporter sur les cours d'eau.

ERDF a pris en compte les coupures électriques des différents quartiers de notre ville (plus de 200 foyers) les travaux concernent les transformateurs à rehausser et aussi les coffrets « Fausse coupure » qui ont la particularité de pouvoir isoler les lignes électriques en cas de travaux ou de dégradations sur les câbles.

Les coupures électriques ont aussi parfois été faites pour la sécurité des personnes et à la demande des services de secours. Concernant la ville de la Fère, il est évident que les coupures électriques dans les quartiers inondés n'ont pas facilité la tâche des secours organisés par la ville.

Le SIVOM (Tergnier, Chauny La Fère) pourra mettre en place, après étude, un système de vannage ou de clapet pour limiter l'inondation par les réseaux des eaux pluviales, (il est à remarquer que les pompes de relevages des eaux usées ont subi les coupures électriques, et ne pouvaient plus limiter ou maintenir un certain niveau.)

Afin de réduire votre dommage en cas d'inondation, la commune de la Fère et l'entente Aisne Oise vous proposent un diagnostic de vulnérabilité dont la présentation a été faite le 31 mars 2011.

Vous trouverez en mairie, ou sur le site de la ville de la Fère www.ville-lafere.fr tous les renseignements sur ce programme.

Maurice THUET, adjoint délégué aux travaux



LA FÈRE. - La Rue du Bésignon pendant les Inondations de 1910



Inondation La Fère 2011



UN PEU D'HISTOIRE

Ex- place des marchés : la place Paul Doumer

Pour accueillir les paysans qui approvisionnaient les villes, la place des marchés était le lieu public où toute la campagne environnante venait avec paniers, cageots et cagettes vendre ses produits. Marchés hebdomadaires mais aussi foire saisonnière (telle celle de la Saint-Firmin) rythmaient la vie des Laférois.

Sans oublier cette fonction urbaine, les Laférois ont voulu honorer la mémoire d'un citoyen exceptionnel en la personne de Paul Doumer. Né à Aurillac en 1857 et assassiné à Paris en 1932, Paul Doumer a gravi tous les échelons de la hiérarchie sociale et politique. En effet d'ouvrier graveur, (par les cours du soir,) il devint bachelier, Licencié en mathématique et en droit il accéda au poste de professeur et de rédacteur en chef du courrier de l'Aisne. Conseiller municipal à Saint-Quentin, député radical de la circonscription de Laon en 1888, plusieurs fois ministre, gouverneur général d'Indochine, sénateur et finalement le 16 juin 1931: Président de La République. A cela, il faut ajouter la perte de quatre de ses fils lors de la première guerre mondiale. Les élus radicaux du conseil municipal Laférois se sont souvenus qu'il avait été leur député et qu'une place publique méritait bien son nom !



A RETENIR...

Fêtes de fin d'année dans nos écoles:

- ⇒ Le 18 juin : Jules Verne de 10h à 13h
- ⇒ Le 18 juin : Maternelle de 9h à 12h
- ⇒ (Date non communiquée) Jean Mermoz
- ⇒ Le 25 juin : Jean Moulin de 14h à 17h



enfin les vacances...

